

Compte-rendu de réunion

Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Carcassonne	
du 25 JUIN 2026	

	Rédacteur : Philippe Hébert
--	------------------------------------

La Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Carcassonne s'est réunie pour sa **17^e séance**, le **jeudi 25 juin 2026**, sous la présidence de **Madame Lucie ROESCH**, Sous-Préfète de Carcassonne, Secrétaire générale de la Préfecture de l'Aude.

Étaient présents

- Mme Lucie ROESCH, Sous-préfète de Carcassonne, Secrétaire générale de la Préfecture de l'Aude ;
- M. Mickaël SACCONA, DDTM 11 – Chargé de mission Développement durable ;
- Mme Martine CLERGUE, Ville de Carcassonne ;
- M. Christian MAGRO, Vice-président de Carcassonne Agglo ;
- M. Cyril DALL'AVA, Directeur de l'aéroport ;
- M. Patrick CLERGUE, Chef de la circulation aérienne de l'aéroport ;
- M. Joël LAITSELART, Chef des centres ENAC de Montpellier et Carcassonne ;
- M. Grégory DENAT, Vice-président de l'Amicale des Pilotes Audois Aéroclub ;
- Mme Maryse LOURMIÈRE, ANAC ;
- M. Edmond DE CHIVRÉ, ANAC ;
- M. Michel BERNARD, ECCLA (Écologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois) ;
- M. Pierre FRAISSINET, Inspecteur de surveillance environnement – DSAC Sud ;
- Mme Catherine MANCEL, Cheffe de la subdivision Développement durable – DSAC Sud ;
- M. Maxime SABATIER, Inspecteur de surveillance environnement – DSAC Sud ;
- M. Laurent BOUSQUET, Représentant du personnel de l'aéroport ;
- Mme Sophie JIMENEZ, Représentante du personnel de l'aéroport ;
- M. Philippe HÉBERT, Responsable SC/SGS et Qualité de l'aéroport.

Ordre du jour

1. Présentation du bilan d'activité de la plateforme aéroportuaire pour l'année 2025.
2. Présentation du bilan d'activité de l'Aéroclub de Carcassonne pour l'année 2025.
3. Présentation du bilan d'activité de l'ENAC pour l'année 2025.
4. Traitement des plaintes.

5. Point d'information sur les travaux.
6. Questions diverses.

I. Présentation du bilan d'activité de la plateforme aéroportuaire pour l'année 2025

M. Philippe HÉBERT, Responsable Qualité de l'aéroport, présente le bilan d'activité de l'année 2025.

Trafic aérien

L'année 2025 est marquée par une légère baisse de l'activité commerciale et une progression significative de l'activité non commerciale.

Les mouvements commerciaux diminuent de **2 %**, soit **34 mouvements de moins** par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par la réduction du programme de vols de la compagnie Ryanair, dont le nombre de mouvements recule de **3 %** (-63 mouvements). Cette baisse concerne essentiellement la période hivernale, durant laquelle seules deux destinations sont exploitées, contre dix pendant la saison estivale. Cette baisse est due à la conjoncture macro-économique difficile : augmentation des taxes, tensions géopolitiques...

Le trafic commercial estival demeure, quant à lui, stable par rapport à l'année précédente, avec un programme de destinations inchangé.

À l'inverse, les mouvements non commerciaux enregistrent une hausse de **19 %**, représentant **962 mouvements supplémentaires**. Cette progression est essentiellement liée à la montée en puissance des activités de formation de l'ENAC.

Cette évolution du trafic commercial se répercute sur la fréquentation de l'aéroport. Le nombre de passagers transportés sur les vols réguliers Ryanair diminue de **2 %**, soit **6 707 passagers de moins** par rapport à 2024.

II. Présentation du bilan d'activité de l'Amicale des Pilotes Audois Aéroclub pour l'année 2025

M. Grégory DENAT, Vice-président de l'Amicale des Pilotes Audois Aéroclub, présente le bilan d'activité de l'association.

L'aéroclub compte **68 adhérents**, dont **12 femmes** et **15 jeunes de moins de 21 ans**.

L'activité connaît une progression importante avec **3 328 mouvements**, soit une augmentation de **60 %** par rapport à 2024.

Le nombre d'heures de vol atteint **661 heures**, en hausse de **49 %**, dont **386 heures consacrées à l'instruction**, représentant **58 %** de l'activité totale.

L'association poursuit son engagement en faveur de la promotion des métiers de l'aéronautique auprès des jeunes.

Quatre jeunes ont bénéficié d'une bourse dans le cadre de l'opération « **Donne des ailes à tes rêves** », organisée depuis plus de vingt ans par les comités départementaux de Vol à Voile et

Aéronautique de l'Aude. Ce dispositif permet aux élèves de troisième de découvrir les métiers de l'aéronautique civile et militaire et contribue à susciter des vocations. De nombreux anciens bénéficiaires exercent aujourd'hui des professions telles que pilote, mécanicien aéronautique, contrôleur aérien ou personnel navigant commercial.

Par ailleurs, **sept jeunes** issus des lycées Varsovie, Jules-Fil et Sabatier ont obtenu le **Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA)** dans le cadre du programme de la Fédération Française Aéronautique.

Plusieurs manifestations ont également rythmé l'année :

- journées portes ouvertes les **17 mai** et **11 octobre 2025** ;
- remise des bourses du Département le **11 juin 2025**, en présence de **28 élèves** ;
- organisation, le **28 juin 2025**, d'une journée de découverte au profit d'une quarantaine de jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les résultats obtenus en matière de formation témoignent du dynamisme du club :

- 7 premiers vols en solo (« lâchés ») ;
- 5 réussites à l'examen théorique du brevet de pilote privé ;
- 5 validations de l'ancien brevet de base (ABL) ;
- 4 obtentions du brevet de pilote privé (PPL) ;
- 1 autorisation de site montagne à Peyresourde (LFIP).

L'ensemble de ces actions contribue à promouvoir l'aviation légère, à accompagner les jeunes dans leurs projets et à favoriser l'émergence de nouvelles vocations dans les métiers de l'aéronautique.

III. Présentation du bilan d'activité de l'ENAC pour l'année 2025

M. Joël LAITSELART, Chef des centres ENAC de Montpellier et de Carcassonne, présente le bilan d'activité de l'établissement.

Il rappelle que le cursus de formation des élèves pilotes s'étend sur une durée moyenne de trois années. La crise sanitaire ayant entraîné l'interruption des recrutements entre 2020 et 2022, l'établissement se trouve actuellement dans une phase de retour progressif à son niveau d'activité nominal.

À ce jour, les effectifs d'élèves ont retrouvé un niveau comparable à celui observé avant la crise sanitaire. La montée en puissance se poursuivra progressivement et le retour à une activité maximale est attendu à l'horizon 2027-2028.

L'activité de formation repose principalement sur les avions **TB10**, utilisés pour la formation au vol à vue (VFR), et les **TB20**, destinés à la formation au vol aux instruments (IFR). Les autres aéronefs, notamment les **CAP10** pour la voltige et le **Beech 58** pour la formation des instructeurs, représentent une part plus limitée de l'activité.

Concernant la voltige aérienne, il est précisé que cette discipline demeure marginale dans le cursus de formation. Chaque élève pilote professionnel n'effectue qu'environ cinq heures de formation sur CAP10.

Un point est ensuite réalisé sur l'expérimentation des avions électriques **Velis**. Malgré un intérêt réel pour cette technologie, les essais n'ont pas permis de répondre aux besoins opérationnels de l'ENAC. Les principales limites identifiées concernent leur autonomie, leur disponibilité technique ainsi que les contraintes d'exploitation sur une plateforme commerciale. L'ENAC a donc décidé de suspendre leur utilisation dans l'attente d'appareils présentant des performances plus adaptées.

Le renouvellement de la flotte constitue désormais un projet majeur de l'établissement. Initialement, celui-ci prévoyait l'acquisition d'avions **Elixir** pour la formation VFR et IFR ainsi que d'avions **Diamond DA42**. Toutefois, les retards liés à la certification IFR de l'Elixir ont conduit l'ENAC à adapter son programme en augmentant le nombre de DA42, permettant notamment de réaliser une partie de la formation directement sur avion bimoteur.

Le déploiement de cette nouvelle flotte s'échelonnera entre 2026 et 2030. À Carcassonne, les premiers Elixir entreront en service en 2027 afin de remplacer progressivement les TB10, tandis que les TB20 seront remplacés par des DA42. Cette évolution permettra de maintenir le niveau d'activité tout en réduisant le nombre d'aéronefs simultanément en vol grâce aux meilleures performances opérationnelles des nouveaux appareils.

Le renouvellement de la flotte devrait être pratiquement achevé sur le site à la fin de l'année 2028, pour une exploitation entièrement réalisée sur les nouveaux appareils à compter de 2029. Les Beech 58 continueront néanmoins à effectuer quelques dizaines d'heures de vol chaque année dans le cadre de la formation des instructeurs.

Les nouveaux aéronefs présentent également de meilleures performances acoustiques. Les Elixir sont classés en catégorie **A+** et les DA42 en catégorie **A**, contre une classification **D** pour les TB10 et TB20 actuellement exploités. Cette évolution contribuera à réduire les nuisances sonores générées par l'activité de formation.

Enfin, plusieurs projets d'investissement accompagneront cette modernisation, notamment l'adaptation de la station d'avitaillement aux nouveaux carburants, les avions Elixir utilisant de l'essence sans plomb tandis que les DA42 fonctionneront au kérosène. L'ENAC poursuivra également la modernisation de ses infrastructures afin d'améliorer les conditions de travail et d'accueil des élèves et du personnel.

IV. Traitement des plaintes

M. Philippe HÉBERT présente le bilan relatif au traitement des réclamations reçues par l'aéroport.

Il rappelle que l'ensemble des plaintes est centralisé par l'exploitant, puis analysé de manière systématique. En 2024, l'aéroport avait reçu **33 courriels de réclamation**, dont **20 provenaient d'une même personne**. En 2025, **70 courriels** ont été enregistrés, dont **38 émanant du même requérant**.

Toutes les réclamations font l'objet d'une analyse approfondie et d'une réponse individualisée, à l'exception des messages comportant des propos injurieux ou des menaces envers les personnes ou la sécurité des vols.

Les principales réclamations enregistrées au cours de l'année ont concerné :

- le passage successif de petits aéronefs au mois de mars ;
- le survol de Villesèquelande par le Noratlas ainsi que les exercices des Dash 8 en juin ;
- un supposé vol à basse altitude d'un avion Ryanair au-dessus de Caux-et-Sauzens, qui, après vérification, s'est révélé conforme à la réglementation ;
- le passage du Noratlas, avion classé Monument historique, ayant suscité plusieurs interrogations ;
- les nuisances sonores liées aux vols de formation en septembre et octobre ;
- le survol de Grèzes par les avions de ligne ;
- un signalement de dépôts sur une toiture en novembre ;
- un exercice militaire d'hélicoptères au mois de décembre.

Il est rappelé que chaque réclamation donne lieu à une vérification auprès des organismes compétents, notamment la DSAC et l'ENAC, afin de s'assurer de la conformité des opérations aériennes.

M. HÉBERT précise également que certains mouvements interprétés comme des tours de piste correspondent en réalité à des procédures normales d'approche ou de vérification avant atterrissage, notamment lors du retour d'appareils délocalisés.

Lorsque des écarts sont constatés, des mesures correctives sont mises en œuvre. À titre d'exemple, un pilote ayant réalisé des évolutions non autorisées a fait l'objet d'un rappel à l'ordre et devra désormais signer la charte de bonne conduite de l'aéroport avant toute nouvelle activité de formation sur la plateforme.

Il est également rappelé que l'ENAC applique le code de bonne conduite limitant son activité durant la période estivale. Cette organisation entraîne un report d'une partie des vols de formation sur d'autres périodes de l'année, ce qui explique une concentration ponctuelle des mouvements en septembre et octobre. Dans certaines situations, jusqu'à trois avions peuvent évoluer simultanément dans le circuit de piste, générant le passage d'un aéronef environ toutes les minutes.

L'activité de la plateforme est par ailleurs fortement influencée par les missions de lutte contre les feux de forêt. Lors de la campagne estivale précédente, plus de **300 rotations d'avions bombardiers d'eau** ont été réalisées et plus de **300 tonnes de produit retardant** ont été larguées.

Mme la Sous-préfète souligne que le dispositif de pré-positionnement des moyens de la Sécurité civile sur l'aéroport de Carcassonne est appelé à se renforcer afin d'améliorer la réactivité des interventions sur le département de l'Aude et les territoires voisins.

M. Cyril DALL'AVA précise qu'un hélicoptère **Puma** ainsi qu'un avion **Dash** sont désormais pré-positionnés plus précocement et pour des durées plus longues. Des hélicoptères légers viennent également compléter ce dispositif lorsque la situation opérationnelle l'exige.

Il est rappelé que ces missions peuvent être conduites jusqu'à la tombée de la nuit mais jamais durant la nuit aéronautique. En période estivale, les derniers décollages interviennent généralement vers **21h30**, conformément à la réglementation.

Enfin, il est indiqué que l'activité militaire représente environ **600 mouvements par an**.

V. Point d'information sur les travaux

M. Cyril DALL'AVA, Directeur de l'aéroport, présente un point d'étape sur les principaux projets d'investissement actuellement conduits sur la plateforme.

Il indique que les travaux de réalisation de la centrale photovoltaïque en toiture sont en voie d'achèvement. Répartie sur plusieurs bâtiments de l'aéroport, cette installation développera une puissance d'environ **270 kWc** et permettra de couvrir une partie des besoins énergétiques de la plateforme en autoconsommation. Ce projet s'inscrit dans la politique de développement durable de l'exploitant, qui se traduit également par l'électrification progressive des équipements d'exploitation, notamment avec la mise en service des premiers tracteurs à bagages électriques.

Le Directeur présente ensuite le programme de rénovation des infrastructures aéroportuaires, récemment soumis à concertation publique. Ces travaux ont pour objectif de moderniser les installations existantes et de préserver les capacités opérationnelles de la plateforme, sans augmentation de sa capacité d'accueil.

Le programme comprend notamment :

- la réfection complète de la piste principale ;
- la rénovation de plusieurs voies de circulation (taxiways) ;
- le renouvellement du balisage lumineux ;
- l'installation d'un système de guidage d'approche de type **PAPI** ;
- plusieurs aménagements destinés à renforcer la sécurité des opérations aériennes.

La modernisation du **Pélicandrome** constitue également un volet important de ce projet. Les infrastructures actuelles étant devenues vieillissantes, les voies d'accès seront entièrement reconstruites afin de répondre aux normes en vigueur et de permettre l'accueil des avions de la Sécurité civile, notamment les **Dash 8** et les **A400M**.

Le resurfaçage des aires de stationnement ainsi que la création d'un poste de stationnement adapté permettront d'améliorer les conditions d'exploitation des moyens aériens engagés dans la lutte contre les feux de forêt.

Concernant l'A400M, M. DALL'AVA précise que cet appareil est déjà régulièrement accueilli sur la plateforme. Actuellement stationné sur le parking commercial, il génère des contraintes logistiques importantes. Son accueil futur sur le Pélicandrome permettra de simplifier les opérations et d'améliorer leur efficacité.

Il est rappelé que l'ensemble de ces investissements vise à maintenir le rôle stratégique de l'aéroport au service du territoire, tant pour le développement économique et touristique que pour les missions de Sécurité civile, les opérations militaires, les évacuations sanitaires et le transport d'organes.

Un dispositif spécifique de suivi environnemental accompagnera le chantier afin d'en limiter les impacts pendant toute la durée des travaux.

Les travaux se dérouleront entre **fin septembre 2026 et fin février 2027**, selon trois phases :

- une première phase de travaux de nuit ;
- une deuxième phase nécessitant la fermeture de l'aéroport de jour comme de nuit ;
- une troisième phase de travaux de nuit.

En conséquence, aucune activité aérienne de nuit ne pourra être réalisée sur la plateforme entre la fin du mois de septembre et la fin du mois de mars.

VI. Questions diverses

Organisation du meeting aérien

M. Cyril DALL'AVA informe les membres de la commission de l'organisation de la deuxième édition du **Meeting aérien de Carcassonne**, prévue les **26 et 27 septembre 2026**.

Cette manifestation sera organisée selon un format similaire à celui de la première édition. Elle entraînera des adaptations temporaires de la circulation aux abords de la plateforme ainsi que des besoins importants en matière de stationnement d'aéronefs, notamment sur les installations de l'ENAC.

Au-delà des démonstrations aériennes, le meeting accueillera un **forum des formations et des métiers de l'aéronautique**. La journée du vendredi sera consacrée aux élèves des établissements scolaires de l'académie, tandis que le forum sera ouvert au grand public et aux demandeurs d'emploi tout au long du week-end.

Ce forum réunira des établissements de formation, des entreprises du secteur aéronautique ainsi que des organismes de recrutement afin de promouvoir les métiers de l'aéronautique et de répondre aux besoins de recrutement de la filière.

Mme la Sous-préfète précise que les préparatifs de cette manifestation sont engagés depuis plusieurs mois et s'appuient sur le retour d'expérience de la précédente édition.

Le dispositif de sécurité et d'organisation sera globalement reconduit, tout en intégrant plusieurs ajustements destinés à améliorer la gestion des flux de circulation, le contrôle des accès et le filtrage des personnels.

Elle souligne enfin la forte mobilisation de l'ensemble des services de l'État, des collectivités territoriales et des partenaires de l'aéroport afin d'assurer le bon déroulement de cet événement.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme ROESCH remercie l'assemblée et lève la séance.

La Présidente de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Carcassonne,
Représentant Le Préfet de l'Aude,

Mme Lucie ROESCH



Le Directeur de l'Aéroport,
Représentant l'exploitant,
Monsieur Cyril DALL'AVA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'DALL'AVA', with a large, stylized flourish extending from the end.